

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Au cours de la dernière année de scolarité au collège et au cours de la dernière année de scolarité au lycée, tout élève bénéficie d'une formation obligatoire aux premiers secours citoyen dispensée à titre gratuit par un organisme habilité mentionné à l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure. Cette formation donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans des conditions prévues par voie réglementaire et, le cas échéant, à son renouvellement. À compter du 1^{er} janvier 2030, l'obtention du certificat de compétences ou son renouvellement dans l'année précédant le passage de l'examen est obligatoire pour obtenir le diplôme du baccalauréat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes vise à reformuler l'alinéa 7 de l'article 1^{er} pour aller plus loin en rendant obligatoire une formation aux premiers secours citoyen (PSC) au collège et au lycée, avec donc délivrance d'un certificat de compétence. Il s'agit de s'assurer qu'une formation PSC est dispensée au moins une fois au collège et une fois au lycée, s'ajoutant à une formation en matière de secourisme qui peut être moins poussée les autres années (à savoir la sensibilisation aux gestes qui sauvent).

À compter du 1^{er} janvier 2030, et ce pour laisser le temps de mettre en place la mesure, il prévoit que l'obtention du certificat sanctionnant la formation en matière de secourisme (ou son actualisation dans l'année précédant le passage de l'examen) est obligatoire pour passer le baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel.

Il prévoit que cette formation est dispensée par les organismes habilités à titre gratuit uniquement pour passer le filtre de la recevabilité. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.